

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marchés publics

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché notifié le 3 février 2022 à l'entreprise GROUPAMA pour le marché d'assurances « Lot n°3 Assurance des véhicules à moteur et risques annexes » passé dans le cadre d'un groupement de commandes, montant du marché : **56 143,40 € HT**.

Vu l'avenant n°1 ayant pour objet la mise à jour du contrat de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dont la prime initiale s'élevait à un montant de 1 625,65 € HT. Le nouveau montant de la prime s'élève à 3 155,98€ HT. (**+1530,33€ HT**)

Vu la proposition d'avenant n°2 ayant pour objet la mise à jour du contrat de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dont la prime antérieure s'élevait à un montant de 3 155,98 € HT. Le nouveau montant de la prime s'élève à **3 334,57 € HT**, impliquant une plus-value de **178,59 € HT**.

DÉCIDE

D'approuver **l'avenant n°2** portant sur la mise à jour du contrat d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, impliquant une plus-value de **178,59 € HT**, portant le montant total du marché à **57 852,32 € TTC**.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 23 avril 2025.

Le Président,

Patrice HILT

ACTE EXÉCUTOIRE
 Fait le 28/04/2025
 Reçu par le commanditaire le 28/04/2025
 le 28/04/2025

P. HILT

Accusé de réception en préfecture
 067-246701098-20250423-DEC2025-006-DE
 Date de réception préfecture : 28/04/2025